DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20231117-B2023 58-DE Reçu le 24/11/2023

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du **Bureau syndical**

Réunion du vendredi 17 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023		f présents : 12
Nombre de membres en exercice : 20	Nombre de membres	absents: 8
Date d'affichage : 24 novembre 2023		

Voix POUR: 12 Décision ADOPTÉE : Voix CONTRE:

0

- Décision nº B2023-58

Abstentions:

OBJET: Marchés d'audits pour la rénovation énergétique des bâtiments

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DIX-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Viceprésidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

(3 E)

M. le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en place du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, le Bureau avait donné mandat au Président, le 22 mai 2023, pour engager le SDEER dans des appels d'offres de prestations de services nécessaires.

AR Prefecture

017-251702197-20231117-B2023_58-DE Reçu le 24/11/2023

Ainsi, le 10 octobre 2023, dans le but d'établir un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour une durée de deux années, un appel d'offres a été lancé, selon une procédure adaptée, pour la réalisation de diagnostics et d'études relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments publics en Charente-Maritime.

Les prestations visées concernent :

- des pré-diagnostics énergétiques (audit allégé) ;
- des audits énergétiques ;
- des études d'approvisionnement en énergie.

M. le Président donne connaissance du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, ainsi que du résultat décidé par celle-ci :

Attributaires	Note globale
ENERGIO	83,34 / 100
AD3E	79,69 / 100
ILAO	76,98 / 100

(3 E)

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de ces marchés ;
- 2 Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président, François BRODZIAK Le Secrétaire de séance, Sylvain LESPINASSE

SDEER 2/2 Décision nº B2023-58